Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 031-213104631-20231129-2023_11_29_07-DE

République Française – Département de la Haute-Garonne – Commune de ROUMENS

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
De la Commune de ROUMENS

Délibération n° 2023-11-29-07

Séance du 29 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11	Date convocation : 24 novembre 2023
Présents : 10	
Votants : 10	
Absents ou excusés : 1	

L'an 2023, le 29 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, Maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, GALLAIS Nathalie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe
Absents ou excusés : BOURREC Daphné
Ayant donné procuration : /
Secrétaire : ALQUIER Gaël

OBJET : Achat mutualisé d'une nacelle.

M. le maire expose au conseil municipal qu'à la suite de la dissolution du SIVOM de Saint-Félix, la commune de Saint-Félix-Lauragais a récupéré une nacelle qui est mise à disposition de d'autres communes par voie de convention.
Cette nacelle est aujourd'hui vétuste et doit être remplacée.

C'est pourquoi, la commune de Saint-Félix-Lauragais propose aux communes de Montégut-Lauragais, Roumens et Saint-Julia de mutualiser l'achat du matériel.
Le coût prévisionnel serait de 19 400 €, déduction faite de la reprise de l'ancienne nacelle et de la subvention du conseil départemental de la Haute-Garonne.

Il est proposé de répartir les frais d'acquisition de la façon suivante :

Commune	Taux	Participation
Saint Félix Lauragais	59.79%	11 600.00 €
Saint Julia	13.40%	2 600.00 €
Roumens	13.40%	2 600.00 €
Montégut Lauragais	13.40%	2 600.00 €
	100.00%	**19 400.00 €**

Si les communes approuvent ce projet d'achat mutualisé, une convention sera ensuite établie, afin de fixer les modalités de mise à disposition du matériel.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 031-213104631-20231129-2023_11_29_07-DE

Considérant l'intérêt pour la commune de Roumens à continuer d'utiliser la nacelle mise à disposition par la commune de Saint-Félix-Lauragais,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de la commune de Saint-Félix-Lauragais pour l'achat mutualisé d'une nacelle ;

- ACCEPTE la demande de participation d'un montant de 2 600,00 € pour la commune de Roumens ;

- AUTORISE le maire à conventionner avec la commune de Saint-Félix-Lauragais afin de convenir des modalités d'utilisation du matériel ;

- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le maire,
LASMAN Philippe

MAIRIE de ROUMENS (Haute-Garonne)